## Tollé contre la redevance sur l'eau

Dossier de<br/>
de /> la rédaction de H2o January 2011

Entreprises et industriels s'indignent contre l'application de la loi qui prévoit une redevance sur l'eau. Le ministà re accepte de négocier certains cas. L'eau n'est plus gratuite dans le monde et devient une ressource précieuse. La loi malgache n'échappe pas à ce principe. Elle a déjà prévu, depuis 2008, la création d'une redevance pour les entreprises qui génà rent des revenus grâce à la ressource. Aprà s presque deux années d'attente, l'Agence nationale de l'eau - ANDEA, a commencé depuis 2010 A rA©clamer le paiement de cette redevance. Prises de court, les entreprises notamment industrielles montent le ton et interpellent sur les répercussions de la mesure qu'elles qualifient de contreproductive sur leurs activités et, surtout, sur l'inflation. "L'Andea réclame le paiement de la redevance depuis l'entrée en vigueur de cette loi en 2008. Le montant est faramineux, et ©quivaut même au chiffre d'affaires annuel pour certaines entreprises. Nous ne refusons pas de payer, mais une discussion est nécessaire pour que la loi soit adaptée à la réalité", déclare un haut responsable au sein d'une organisation patronale.

La redevance touche tous les secteurs d'activité. Elle s'éIÃ"ve à 16 ariary par m3 pour ceux qui opÃ"rent dans le primaire, 81 ariary dans le secondaire et 8 ariary dans le tertiaire, notamment ceux qui vendent de l'eau en bouteille. Le problA me se situe surtout au niveau des industriels qui utilisent parfois jusqu'Ã des millions de litres d'eau. C'est le cas, par exemple, des centrales hydroélectriques qui consomment iusqu'à 100 millions de litres d'eau par an. Si le systà me de redevance est appliqué, cela équivaut à une révision de plus de 100 % sur le prix du KWH. "La hausse, évidemment, se répercutera au niveau des clients c'est-Ã -dire les consommateurs, sinon nous risquons la faillite. Aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure de payer", révÃ"le un responsable d'une société opérant dans le secteur. Interrogé sur le sujet, le ministre de l'Eau, Nihry Lanto Andriamahazo, soutient que le paiement des droits et taxes en vigueur signifie respect de la loi, de la bonne gouvernance et la fin de la gabegie, qui est une des causes du sous développement du pays. Il affirme que la plus grande partie de ce fonds servira A protA©ger les sources A travers le Fonds national des ressources en eau, et qu'un sixià me seulement est destiné au fonctionnement de l'ANDEA. "Cette mesure doit ê tre appliquée. Mais nous acceptons de considérer certains cas pour juguler la hausse des prix, par exemple. C'est le cas des centrales hydroélectriques privées, ou de la Jirama, qui pourront bénéficier d'un échelonnement ou, pourquoi pas, d'une exemption du paiement de cette redevance", rassure le ministre.

Mahefa Rakotomalala, L'Express de Madagascar (Antananarivo) - AllAfrica 19-01-2011